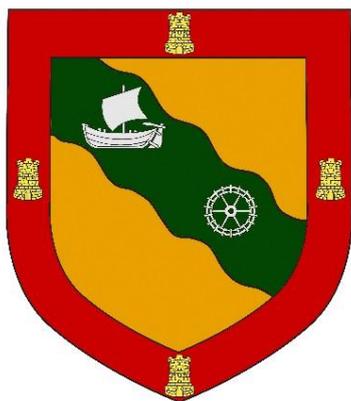


# Bulletin Municipal 2018



*Pont Route d'Auch*

*Mail : [mairie-st.jean.poutge@wanadoo.fr](mailto:mairie-st.jean.poutge@wanadoo.fr)*



***Nous contacter : 150, Route de Bayonne***

***Tél : 05 62 64 62 76***

***Horaires :***

***Mercredi 8h30/13h00-14h/18h30***

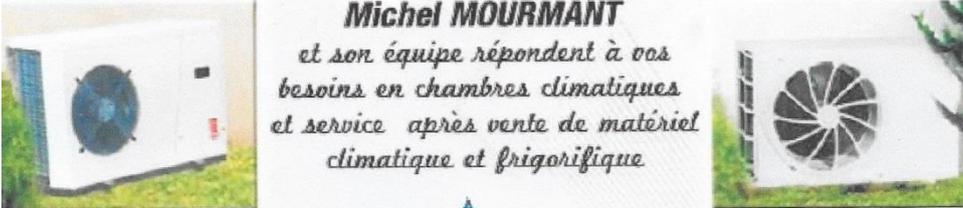
***Vendredi 8h30/13h00***

## Présentation de SAS Génie Energétique

<p><b>SAS Génie Energétique</b> <b>175 rue VICTOR HUGO, 32000 AUCH.</b></p> <p><b>Michel MOURMANT PDG &amp;</b> Directeur Technique réfrigération</p> <p>Portable : 06-87-44-59-96 Fax : 05-62-61-05-31 Mail : <a href="mailto:genie.energetique32@orange.fr">genie.energetique32@orange.fr</a></p>	<p>L'entreprise SAS Génie Energétique est une entreprise spécialisée dans l'installation de systèmes énergétiques tels que des climatisations ou des équipements thermiques. Elle est en activité depuis plus de 10 ans.</p> <p>Rayon d'action : Région Midi-Pyrénées</p> <p>S'installera sur Saint-Jean-Poutge courant 2019</p>
---	--

# SAS Génie Energétique

**Michel MOURMANT**  
*et son équipe répondent à vos besoins en chambres climatiques et service après vente de matériel climatique et frigorifique*



**Spécialiste de pompes à chaleur**

**Certificat d'énergie**

**Basse et haute température  
Géothermie en rénovation  
Crédit d'impôt 30%**

## La société génie énergétique c'est :

- 1 Le froid :**
  - Froid commercial, industriel, viticole
  - Climatisation (professionnel et résidentiel)
- 2 Les pompes à chaleur**
- 3 L'énergie renouvelable :**
  - Aérothermie, géothermie
  - Solaire (technologie caloducs)
- 4 Plomberie spécialisée**
- 5 Contrats d'entretien**
- 6 Dépannage en tout genre...**

**Professionnels ou Particuliers**



**175 rue Victor Hugo  
32000 AUCH**

**Contactez-nous : 06 87 44 59 96  
[genie.energetique32@orange.fr](mailto:genie.energetique32@orange.fr)**

## *Le Mot du Maire*

Le monde change, ce n'est plus la goutte d'eau qui fait déborder le vase, mais une goutte d'essence...

A ce sujet, nous avons ouvert un Cahier de Doléances à disposition de chacun pendant quelques jours encore à la mairie, aux heures d'ouverture de l'Agence Postale du Lundi au Samedi.

Exutoire, ou moyen de vous exprimer, n'hésitez pas à l'utiliser.

Nous vous proposerons d'autres occasions de se rencontrer tout-au-long de l'année grâce aux associations qui animent notre commune.

La première date sera le **Dimanche 13 Janvier 2019 pour les vœux, à partir de 11 h 45 à la Salle des Fêtes.**

Nous vous y attendons nombreux. Ce sera l'occasion de faire plus ample connaissance avec quelques nouveaux arrivants sur notre commune.

**La classique randonnée pédestre le Dimanche 19 Mai, et fête locale du 21 au 23 Juin** seront accompagnées d'autres manifestations auxquelles votre participation est importante pour encourager les organisateurs, l'Association Marmaille (école), le Club de Pétanque, le Comité des Fêtes, le Club du 3<sup>ème</sup> Age, la Société de Chasse, le St-Jean-Tennis Club et les Anciens Combattants dont les présidentes et présidents et leurs équipes méritent d'être salués pour leur dévouement.

Leurs efforts pour entretenir ce fameux lien social, richesse de nos petites communes rurales, doivent être soutenus.

Un homme, parmi les 4 amis de la commune disparus cette année, incarnait ce dévouement au service de la commune, durant 4 décennies, Elu Municipal et Président de la Société de Chasse, Maurice Theulé. Il était la mémoire de notre commune. Nous avons une pensée, à jamais reconnaissante, pour lui, comme pour Mme Henriette VACCARO, Mme Marie-Louise MASSAROTTO (Marielou) et M. René PUJO, qui ont, chacun à leur façon, participé à la vie de notre commune. Ils resteront dans nos cœurs.

Pour l'année qui s'ouvre à nous, nous vous souhaitons bonheur dans vous familles et succès dans tout ce que vous entreprendrez, paix et santé, ces biens si fragiles.

Dans l'attente du plaisir de vous retrouver **Dimanche 13 Janvier**, nous vous adressons nos meilleurs vœux pour 2019.

Le Maire et son Conseil Municipal.

## SOMMAIRE

-  **Etat Civil**
-  **Eté Jeunes 2018**
-  **Recensement de la population**
-  **Ecole de Saint-Jean-Poutge**
-  **Cérémonie du 11 Novembre au Brouilh-Monbert**
-  **Maison des services de Jégun**
-  **Comment trier vos déchets ?**
-  **La Maison du Logement**
-  **Prélèvement à la source (PAS)**
-  **Finances Communales**
  - Budget Général
  - Réalizations 2018
  - Tarifs divers
  - Service Assainissement
-  **Calamités Agricoles**
-  **La rubrique « faits divers » à Saint-Jean-Poutge au 19<sup>ème</sup> siècle**
-  **Les marcheurs gascons**

## MOT DES ASSOCIATIONS

-  **L'Association Marmaille**
-  **Club de Pétanque « Fanye »**
-  **Le St Jean Tennis Club**
-  **Club du 3ème Age « Les Genêts »**
-  **Amicale des Anciens Combattants de la commune de St-Jean-Poutge**
-  **La Société de Chasse « La Diane » de St-Jean-Poutge**
-  **Comité des Fêtes**

## ETAT CIVIL

### Naissances :

- ROCHDI PEYROUTY Tiwen, Gérard, Belkasem le 24 Mars
- POULINGUE Ethan, Lukas le 16 Octobre
- MELLIET Clément le 23 Octobre
- LAVERNY REQUENA Juan, Felipe, Miguel le 3 Novembre

**Mariages :** LASPORTES Jonathan, Mathieu et DUSSANS Laetitia, Aurélie le 7 Juillet

### Décès :

- PAILHARES Veuve VACCARO Henriette, Marie-Louise le 6 février
- THEULE Maurice, Yves, Aimé le 8 mars
- PUJO René, Gaston, Jean-Louis le 2 avril
- DUC épouse MASSAROTTO Marie-Louise le 6 juin

## ETE JEUNES 2018

### Eté jeunes 2018

La commune de Saint-Jean-Poutge a organisé un chantier « Eté jeunes », dans le cadre de opération été jeunes 2018.

8 jeunes de 14 à 17 ans ont participé : six filles et deux garçons, sous la responsabilité de Julien AGOSTINI du Pôle Ado du Grand Auch Cœur de Gascogne, de Jean-Pierre DUCOQ et Guy MIQUEL, conseillers municipaux et notre cantonnier Laurent CASTELLA.

Le chantier s'est déroulé du 16 au 20 juillet : cinq matinées de 9 heures à midi, avec une coupure « casse-croute » à 10 heures 30, offert par l'organisation et fourni par l'épicerie du village.



## RECENSEMENT DE LA POPULATION 2019

Vous allez être recensé(e) cette année 2019. Mme Michèle MASSAROTTO, Agent Recenseur, se présentera prochainement chez vous. Elle vous demandera de répondre à l'enquête sous quelques jours, et vous proposera de le **faire sur internet**. Elle vous remettra à cet effet des **codes personnels** pour vous faire recenser en ligne sur [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr).

Si vous ne pouvez pas répondre par internet, vous pourrez toutefois utiliser des questionnaires papier que votre Agent Recenseur viendra récupérer.

### *À QUOI SERT LE RECENSEMENT ?*

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France.

**Il détermine la population officielle de chaque commune.** De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. La connaissance précise de la répartition de la population sur le territoire permet **d'ajuster l'action publique** aux besoins des populations : décider des **équipements collectifs** nécessaires (écoles, maisons de retraite, etc.), préparer les **programmes de rénovation** des quartiers, déterminer les **moyens de transport** à développer...

**Votre participation** est essentielle. Elle est rendue obligatoire par la loi, mais c'est avant **tout un devoir civique, utile à tous.**

### *DES RÉPONSES STRICTEMENT CONFIDENTIELLES*

Votre Agent Recenseur est tenu au **secret professionnel**, il est muni d'une carte officielle qu'il doit vous présenter. Je vous remercie de lui réserver le meilleur accueil. Vos réponses resteront confidentielles. Elles seront remises à l'Insee pour établir des statistiques rigoureusement anonymes, conformément aux lois qui protègent votre vie privée.

**Le recensement est organisé du 17 janvier au 16 février 2019. Pour faciliter le travail de l'agent recenseur, il vous sera demandé de répondre rapidement après son passage.**

**Le recensement de la population est gratuit**, ne répondez pas aux sites qui vous réclameraient de l'argent.

Merci pour votre compréhension.

## LES ENFANTS ENTOURES DE LA MAÎTRESSE ET DU PERSONNEL



Vous souhaitez une Bonne Année 2019

## LE PASSAGE DU PERE NOËL A L'ÉCOLE MATERNELLE DE SAINT-JEAN-POUTGE



Vendredi 21 décembre, les élèves de l'école maternelle ont consacré cette après-midi à s'imprégner de la magie de Noël. Après avoir fait honneur au traditionnel goûter, ils ont profité du beau temps pour sortir se détendre et jouer dans la cour.

Le père Noël a déposé sa lourde hotte et, sous l'œil vigilant de la maîtresse, a appelé chaque enfant par son prénom. Bien informé, il n'a oublié personne. Chaque enfant, présent ou absent, a reçu son cadeau, prélude aux nombreux autres présents qu'il déposera dans leurs souliers pendant la nuit de Noël.

## CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE 2018

### 🚩 Cérémonie du 11 Novembre 2018

*La commémoration du centenaire de l'armistice de la Grande Guerre s'est déroulée au Brouilh-Monbert.*

*Tout au long de la cérémonie qui réunissait, au Brouilh-Monbert, les communes de Saint-Jean-Poutge et Biran, le souvenir 14-18 a été évoqué.*

*Dans l'Eglise, l'Abbé François Ducasse et les maires ont livré des témoignages touchants sur les conditions de vie et de survie vécus par les femmes et les soldats de la guerre, ainsi que les appels à la paix.*

*A la sortie de l'Eglise, entourées des porte-drapeaux et avec la participation des militaires des villages, au monument aux morts, après la lecture du discours du Président de la République, les institutrices, entourées de nombreux enfants déposant gerbes et bouquets, ont créé une certaine émotion parmi les nombreux présents des trois villages en entonnant en chœur « La Marseillaise ».*

*Pendant la visite au cimetière, les enfants ont déposé une gerbe en souvenir des anciens combattants de toutes les guerres. La matinée s'est terminée par le pot de l'amitié.*



# MAISON DE SERVICES AU PUBLIC A JEGUN

## LA MAISON DE SERVICES AU PUBLIC A JEGUN



31, place de la Bascule  
32360 JEGUN  
Tél. 05 62 64 54 62  
Mail : [MSAP@grand-auch.fr](mailto:MSAP@grand-auch.fr)



### Qu'est-ce qu'une MSAP (Maison de Services Au Public)

La Maison de Services Au Public (appellation labellisée depuis 2016) existait depuis 2007 à Jegun sous le nom de Relais de Services Publics. Ce relais est né à ce moment-là de la volonté des élus du territoire Cœur de Gascogne d'offrir un service de proximité à une population vivant en milieu rural et éloignée de ce fait des organismes auxquels ils font souvent appel dans leur vie quotidienne. La MSAP a pour finalité d'offrir aux usagers un lieu d'accueil et d'accompagnement, leur permettant d'obtenir des renseignements administratifs divers et d'effectuer des démarches multiples. Elle assure le relais vers les administrations et services partenaires.

### Un agent d'accueil est là pour vous aider

- ◆ Vous donner une information de premier niveau
- ◆ Vous accompagner dans la constitution de vos dossiers
- ◆ Vous permettre l'accès aux sites des partenaires, d'effectuer vos déclarations en ligne
- ◆ Faire le lien avec les services partenaires pour l'obtention d'un rendez-vous (web entretien), de renseignements sur des questions plus précises
- ◆ Vous orienter vers les autres services adéquats si la demande relève d'autres compétences

### Services

#### ◆ Famille

Informations et mise en relation avec la CAF (prestations familiales diverses, enfance, logement, handicap, aide sociale) le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (informations juridiques générales, droit des jeunes, médiation familiale, soutien psychologique aux victimes de violence), le Relais d'Assistants Maternelles (mise en relation et contrat parents assistante maternelle, animations...)

#### ◆ Santé

Informations et mise en relation avec CPAM et MSA (prestations sociales, remboursements, invalidité, CMU, Aide à Complémentaire Santé, aide sociale...)

#### ◆ Retraite et vieillesse

Informations et mise en relation avec la CARSAT (pensions retraites, maintien à domicile, prévention des risques professionnels), le CIAS (aide à la personne âgée)

#### ◆ Emploi

Informations et mise en relation avec le Pôle Emploi, consultation d'offres de formation, aide à la rédaction de CV

#### ◆ Logement et énergie

Permanence de l'ADIL sur rendez-vous (informations juridiques, financières, fiscales sur le logement), orientation vers Maison du logement

- ◆ Présence d'une assistante sociale du Conseil Départemental deux matinées par semaine

Conciliateur de justice le 3<sup>ème</sup> mercredi du mois

### Le point informatique en libre utilisation ou accompagné par l'agent



Dans un bureau espace de confidentialité, un point informatique est mis à disposition des usagers, comprenant un ordinateur équipé d'une imprimante photocopieuse scanner, permettant d'effectuer des recherches ou la navigation en ligne sur les sites partenaires ou services utiles dans la vie quotidienne et imprimer ou communiquer. Une webcam et un casque permettent aussi de se connecter après une prise de rendez-vous préalable auprès de l'agent, avec un technicien de la CAF pour un échange en visuel, interactif avec celui-ci.

### De la documentation en libre-service

Les partenaires mettent à disposition en complément de l'accompagnement de l'agent, de la documentation sur les différentes aides et prestations.



### Les horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi

Le matin de 8h30 à 12h30  
L'après-midi de 14h à 17h00

Possibilité de prendre rendez-vous  
Par téléphone au :

05 62 64 54 62

Ou par mail :

[MSAP@grand-auch.fr](mailto:MSAP@grand-auch.fr)

## COMMENT TRIER VOS DECHETS ?



# Comment Trier vos Déchets ?



## RAPPEL

Les **Articles R632-1 et R635-8 du Code Pénal** répriment l'abandon ou le dépôt de déchets en dehors des lieux désignés à cet effet.

**Interdiction de déposer des encombrants, déchets, gravats...etc sur les lieux où sont mis à disposition les conteneurs.**

Sanctions encourues : **Contraventions entre 150 € et 1500 €**



Pour plus d'informations contacter le **SICTOM CENTRE** au 05.62.60.30.42



## LA MAISON DU LOGEMENT



### La Maison du Logement répond à toutes vos questions liées au logement.

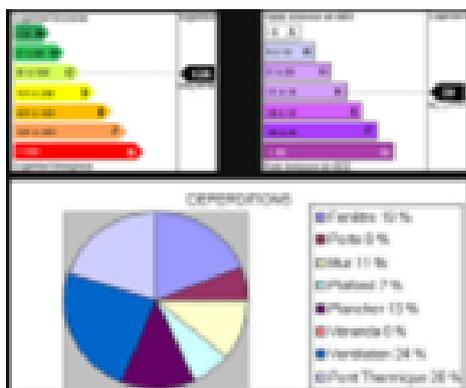


Créée en 1999, la Maison du Logement est une association loi 1901, prestataire de conseils et d'assistance en matière d'amélioration de l'habitat. Elle accompagne les particuliers et collectivités locales du Grand Auch Cœur de Gascogne Agglomération pour la réalisation de projets d'amélioration, de valorisation du patrimoine, de rénovation énergétique, d'adaptation au vieillissement et situation de handicap, d'accompagnement des ménages vers différentes solutions logement. Elle gère un parc de logements relais dans le cadre de son agrément Préfectoral « Intermédiation Locative ».

Elle a également pour objet, d'apporter des réponses aux questions liées au logement et à l'habitat sur l'agglomération du Grand Auch Cœur de Gascogne et pour se faire, anime diverses actions sur le territoire d'expertises techniques et d'accompagnement des demandeurs du territoire comme entre autre, la Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique.

La Maison du Logement a depuis 2008, les compétences et certifications nécessaires à la réalisation d'expertises-conseil en rénovation énergétique et d'adaptation de l'habitat. Nos experts-conseils en rénovation énergétique vous aident à réduire la facture énergétique de votre logement en réalisant des évaluations de performance énergétique ou d'études thermiques. La Maison du logement exerce également des conseils dans le cadre de diagnostic autonomie personnalisé pour l'adaptation de l'habitat aux personnes en situation de vieillissement ou de handicaps.

La Maison du Logement vous aide à choisir des solutions d'améliorations adaptées à votre bien et à votre budget.



Dans ce cadre d'assistance à Maitrise d'Ouvrage, la Maison du Logement vous accompagne dans votre projet d'amélioration en apportant des conseils et une assistance administrative, technique et financière. Opérateur agréé, la Maison du Logement vous aiguille et vous appuie dans la constitution des demandes d'aides pour travaux auprès d'organismes financeurs comme l'ANAH (Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat) ou diverses les collectivités.

La Maison du Logement vous accueille tous les jours du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 18h dans leurs locaux 7bis Rue Gambetta à Auch, par téléphone au 05 62 05 52 80 ou par mail [contact@maisonlogement.com](mailto:contact@maisonlogement.com).

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à consulter leur site internet, [www.maisonlogement.com](http://www.maisonlogement.com).

## LE PRELEVEMENT A LA SOURCE (PAS) au 01/01/ 2019

### LE PRÉLEVEMENT DE L'IMPÔT À LA SOURCE

PRÉLEVEMENT À LA SOURCE  
L'IMPÔT S'ADAPTE  
À VOTRE VIE

En janvier 2019 entrera en vigueur le **prélèvement à la source** (PAS) pour l'impôt sur le revenu (IR). Ce nouveau système n'impacte pas la méthode de calcul de l'impôt actuelle ni son montant mais son mode et sa fréquence de collecte

#### QU'EST CE QUE CELA CHANGE POUR LES REVENUS DES RETRAITES ?

D'un point de vue administratif, pas grand-chose. Les contribuables à la retraite continueront de recevoir une déclaration d'impôts sur le revenu qu'il leur faudra remplir et renvoyer à l'administration. Cette même administration communiquera directement le taux de prélèvement à la source obtenu à la Caisse de retraite qui commencera à **prélever l'impôt chaque mois sur leur pension à partir du 1er janvier 2019**.

Si vous n'êtes pas imposable, rien ne change pour vous : vous n'aurez aucun prélèvement.

#### LE PRELEVEMENT A LA SOURCE DES REVENUS DES INDEPENDANTS (dont AGRICULTEURS) ET REVENUS FONCIERS

Dans le cadre du prélèvement à la source, les indépendants, micro-entrepreneurs et travailleurs non salariés (TNS) ainsi que les bénéficiaires de revenus fonciers régleront leur impôt sur le revenu chaque mois ou chaque trimestre à travers des acomptes calculés par l'administration fiscale, et prélevés automatiquement.

Point fondamental : les montants payés **correspondront à l'impôt de l'année en cours, et non de l'année précédente**.

Le nouveau système de prélèvement à la source autorise le professionnel indépendant (et le bénéficiaire de revenus fonciers) à modifier en cours d'année le montant de ses acomptes, par exemple pour anticiper une forte variation de revenus.

#### COMMENT S'APPLIQUE LE PRELEVEMENT A LA SOURCE POUR LES SALARIES?

**L'impôt sera prélevé à la source par le tiers versant les revenus** (employeur, pôle emploi, caisses de sécurité sociale...etc) en fonction d'un taux de prélèvement calculé et transmis par l'administration fiscale. La mise en place du prélèvement sera automatique.

**L'administration fiscale reste votre interlocuteur unique pour tout ce qui concerne l'impôt sur le revenu.**

Pour plus d'information sur le prélèvement à la source :

- consultez le site [www.economie.gouv.fr / prelevement-a-la-source](http://www.economie.gouv.fr/prelevement-a-la-source)
- consultez votre espace personnel sécurisé sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)
- contacter l'administration fiscale au 0811 368 368 (coût 0,06 € / min + prix appel) ou en appelant le numéro non surtaxé dédié qui sera mis en place à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019

## FINANCES COMMUNALES

### BUDGET PRINCIPAL 2017-2018

<b>FONCTIONNEMENT</b>		
<b>COMPTE ADMINISTRATIF 2017</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>BUDGET PRIMITIF 2018</b>
<b>MONTANT</b>		<b>MONTANT</b>
	Dépenses imprévues	
67 908,86	Charges à caractère général	61 298,48
112 141,43	Charges de personnel	109 585,00
47 504,31	Autres charges de gestion courante	50 489,52
10 608,32	Charges financières	9 655,84
	Virement à la section d'investissement	30 251,00
14 493,35	Opération d'ordre entre sections	15 613,16
<b><u>252 656,27</u></b>	<b><u>TOTAUX</u></b>	<b><u>276 893,00</u></b>
	<b>RECETTES</b>	
1 180,00	Produits des services	1 000,00
116 341,83	Impôts et taxes	119 680,32
77 178,17	Dotations et participations	71 460,58
30 625,35	Autres produits de gestion courante	47 749,90
23 720,29	Atténuation de charges	30 402,00
	Produits financiers	
7 472,39	Opération d'ordre entre sections	1 600,20
4 431,85	Produits exceptionnels	5 000,00
6 649,35	Résultat reporté	
<b><u>267 599,23</u></b>	<b><u>TOTAUX</u></b>	<b><u>276 893,00</u></b>

<b>INVESTISSEMENT</b>		
<b>COMPTE ADMINISTRATIF 2017</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>BUDGET PRIMITIF 2018</b>
<b>MONTANT</b>		<b>MONTANT</b>
	Immobilisations Incorporelles	
	Immobilisations corporelles	
37 424,49	Opérations financières	29 976,67
113 051,73	Opérations individualisées	60 050,08
7 472,99	Opérations d'ordre	125 978,80
6 553,50	Résultat reporté	64 957,45
<b><u>164 502,71</u></b>	<b><u>TOTAUX</u></b>	<b><u>280 963,00</u></b>
	<b>RECETTES</b>	
	Solde d'exécution	
39 423,17	Recettes d'équipement Subventions	4 736,98
13 940,41	Opérations financières-FCTVA-TA	40 983,26
	Opérations sous mandats	
	Emprunt	65 000,00
31 687,73	Affectation de résultat	
14 493,35	Opérations d'ordre	139 991,76
	Virement de la Section de Fonctionnement	30 251,00
<b><u>99 544,66</u></b>	<b><u>TOTAUX</u></b>	<b><u>280 963,00</u></b>

## **Taxes directes locales 2018**

(TH 13,99 %, TFB 12,84 %, TFNB 96,54 %)

### **Subventions octroyées aux associations : 3 187,09 €**

Association des Maires du Gers 167,09 € ; Club du 3<sup>ème</sup> Age 160,00 € ; Sté de Pétanque de St-Jean-Poutge 130,00 € ; Sté de Chasse 350,00 € ; Comité des Fêtes 1 000,00 € ; Coopérative Scolaire Biran/Le Brouilh 1 280,00 € ; Les Anciens Combattants 100,00 € ;

### **TARIFS DIVERS**

#### ***I Locations***

- *Logement de la Poste : 430 €/mois*
- *Logement de l'école : 430 €/mois*
- *Local situé à « La Côle » : 100 €/mois*

#### ***II Diverses participations***

##### **Utilisateurs de la Salle des Fêtes (caution de 160 € avec attestation assurance)**

- *Habitants de la commune : Sans Chauffage 40 € - Avec Chauffage 75 €*
- *Extérieurs de la commune : Sans Chauffage 150 € - Avec Chauffage 200 €*
- *Réunions publiques : Sans Chauffage 100 € - Avec Chauffage 150 €*

*Atelier hebdomadaire pour la pratique du cirque : 250 € par saison (année scolaire)*

##### **Utilisateurs de la Maison des Associations (caution de 160 € avec attestation assurance)**

- *Habitants de la commune : Sans Chauffage 25 € - Avec Chauffage 50 €*
- *Extérieurs de la commune : Sans Chauffage 80 € - Avec Chauffage 120 €*
- *Réunions publiques : Sans Chauffage 50 € - Avec chauffage 90 €*

*(Période avec chauffage du 01/10 au 30/03 de l'année suivante)*

##### **Utilisateurs du dépositaire communal**

- *Gratuit pendant 3 mois*
- *1€/jour pour les deux mois suivants*
- *160 €/mois à partir du 6<sup>ème</sup> mois*

##### **Concessions cimetièrè :**

- *50 € le mètre carré de terrain (concession cinquantenaire)*

##### **Concession case de columbarium :**

- *1 000 € (Concession de 50 ans renouvelable)*

##### **Vacations funéraires :**

- *20 € par autorisation délivrée*

##### **Branchement électrique Pizzaiolo :**

- *2 € de l'heure (50 € par semestre – 100 € par an)*

##### **Taxe d'Aménagement (anciennement TLE) : 4 %**

 BUDGET ASSAINISSEMENT 2017-2018

<b>FONCTIONNEMENT</b>		
<b>COMPTE ADMINISTRATIF 2017</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>BUDGET PRIMITIF 2018</b>
<b>MONTANT</b>		<b>MONTANT</b>
12 699,98	Charges à caractère général	21 718,74
1 887,00	Atténuation de charges	2 000,00
1 480,94	Charges financières	1 363,62
	Charges exceptionnelles	251,00
10 266,64	Opération d'ordre entre sections	10 266,64
	Virement à la section d'investissement	27 000,00
<b><u>26 334,56</u></b>	<b><u>TOTAUX</u></b>	<b><u>62 600,00</u></b>
	<b>RECETTES</b>	
4 184,58	OD de transfert section	4 184,58
22 687,25	Redevance d'assainissement collectif	33 500,00
2 138,59	Redevance pour modernisation réseaux	2 067,13
	Atténuation de produits	
	Prime d'épuration	
20 172,43	Résultat reporté	22 848,29
<b><u>49 182,85</u></b>	<b><u>TOTAUX</u></b>	<b><u>62 600,00</u></b>

<b>INVESTISSEMENT</b>		
<b>COMPTE ADMINISTRATIF 2017</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>BUDGET PRIMITIF 2018</b>
<b>MONTANT</b>		<b>MONTANT</b>
	Immobilisations Incorporelles	
46 040,08	Opérations individualisées	15 784,15
14 958,66	Opérations financières	50 036,27
4 184,58	OD de transfert entre sections	4 184,58
45 604,82	Résultat reporté	
<b><u>110 788,14</u></b>	<b><u>TOTAUX</u></b>	<b><u>70 005,00</u></b>
	<b>RECETTES</b>	
86 982,40	Recettes d'équipement Subventions	12 169,00
26 907,82	Opérations financières-FCTVA	7 200,64
	Excédent	13 368,72
10 266,64	OD de transfert entre sections	10 266,64
	Autofinancement	27 000,00
<b><u>124 156,86</u></b>	<b><u>TOTAUX</u></b>	<b><u>70 005,00</u></b>

**Participation assainissement collectif (PAC) : 3 000 €**

**Redevance Assainissement**

Terme Fixe 110 €/an (55 € par Semestre)

Terme variable 1.45 €/mètre cube consommé

## CALAMITES AGRICOLES

### DEGÂTS SUITE A PLUIE ET INONDATIONS AVRIL A JUIN 2018

#### Communiqué de presse DDT 32 du 20 décembre 2018

#### **Pertes de récolte sur maraîchage et prairies, pertes de fonds sur sols, ouvrages privés et cheptel vif dues aux pluies et inondations d'avril à juin 2018 sur le département du Gers**

Le Comité National de Gestion des Risques en Agriculture réuni le 12 décembre 2018 a reconnu le caractère de calamités agricoles pour les dégâts occasionnés par la période de pluie et inondations d'avril à juin 2018 :

*Pertes de récoltes :*

- sur le maraîchage: tomates, courgettes, courges, aubergines, concombres, salades, poireaux, choux, carottes, oignons, ail. (cf. liste des communes sinistrées).
- sur les prairies pour toutes les communes du département dans un périmètre de 200 mètres le long des cours d'eau mentionnés à l'annexe I ci-après, et dans un périmètre de 100 mètres le long des cours d'eau mentionnés à l'annexe II ci-après.

*Pertes de fonds (pour tout le département du Gers) :*

- dégâts sur ouvrages agricoles et sols, glissement de terrain, ravinement, fossés bouchés, submersion de parcelles, chemins d'exploitation, destruction ou détérioration de digues, d'ouvrages de retenue d'eau et de dispositifs de drainage,
- sur le cheptel vif (vaches allaitantes, veaux de boucherie...)

Pour être recevable, la demande d'indemnisation **en perte de récoltes** doit satisfaire aux trois seuils suivants :

- 30% de perte physique par rapport au barème départemental des calamités agricoles
- 13% de pertes sur le produit brut global théorique de l'exploitation
- un minimum de 1 000 € de pertes indemnisables.

Pour ce qui concerne :

- la perte de fonds sur sols et ouvrages privés**, le demandeur présente des factures acquittées des travaux, ou une attestation sur l'honneur avec le nombre d'heures de travail accompagnée de la facture d'achat (ou attestation d'assurance) de l'engin de terrassement.
- la perte de fonds pour cheptel vif**, le demandeur présente la copie du certificat d'ATEMAX (ex FERSO) et la copie du document d'accompagnement bovin.

Les documents suivants doivent être joints à la demande :

- L'attestation d'assurance, notamment contre l'incendie tempête des bâtiments et/ou matériels et éventuellement des cultures,
- Le Relevé d'Identité Bancaire,
- La copie des devis et factures acquittées des travaux de remise en état (pour la perte de fonds)
- Pour travaux sur cours d'eau, formulaire « aménagement de cours d'eau ».

Les formulaires (calamités agricoles et aménagement de cours d'eau) sont disponibles sur le site Internet des services de l'État <http://www.gers.gouv.fr>

([Politiques-publiques/Agriculture/Calamites/formulaire/pluie\\_inondations\\_avril\\_mai\\_2018.pdf](http://www.gers.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture/Calamites/formulaire/pluie_inondations_avril_mai_2018.pdf))

**La date limite de dépôt des demandes en DDT est fixée au 15 février 2019** (même si les travaux ne sont pas commencés).

Contact mail à la DDT : [ddt-filieres-societes@gers.gouv.fr](mailto:ddt-filieres-societes@gers.gouv.fr)

DDT du Gers, 19 place de l'ancien foirail BP 342 - 32007 AUCH cedex

## La rubrique "faits divers" à Saint-Jean-Poutge au 19ème siècle

*Il est coutumier d'évoquer avec émotion et nostalgie le bon temps jadis, cette époque où il faisait bon vivre dans nos campagnes gasconnes, où les saisons étaient les saisons, où on vivait en toute quiétude en laissant sa porte ouverte sans craindre d'être cambriolé. Et pourtant, la lecture du registre municipal nous révèle qu'à cette époque, la vie était loin d'être un long fleuve tranquille. Les maires successifs et en particulier les « **Carrère** », le père et le fils qui ont présidé aux destinées de la commune de 1840 à 1880, ont scrupuleusement noté sur le registre municipal une foule d'enquêtes, témoignages, procès-verbaux, faits divers : querelles de voisinage, menus larcins, attaques, coups et blessures, et même un meurtre jugé en cours d'assise que nous évoquons en d'autres temps.*

*Dans chaque cas, le maire devait enquêter, instruire, régler lui-même le litige ou transmettre à la justice pour les plus graves. Accompagné d'un assesseur, il se transportait sur les lieux pour enquêter, perquisitionner, saisir les pièces à conviction, interroger témoins et suspects, prendre une décision. L'affaire instruite, il rédigeait, dans le registre municipal, un compte-rendu circonstancié dont la lecture nous éclaire sur les conditions de vie des habitants de nos campagnes à cette époque.*

### Une habile fabulatrice

Courant 1847, le maire Paul Carrère a dû démêler une bien curieuse affaire. Ce jour-là, en présence du maréchal ferrant, **Gabriel Gélas**, de **Dominique Boué**, farineur et du sieur **Tarride**, boulanger à Vic, il interroge une certaine **Marie Planée**, arrêtée à la suite d'une double plainte de vol et tromperie. L'enquête révèle que cette femme arrive d'Ordan Laroque. Pauvre mais non dépourvue d'imagination et fort bien renseignée, elle s'est fait une bien curieuse spécialité : se présenter au domicile d'un particulier, lui annoncer le faux décès d'un proche parent habitant une commune éloignée et l'informer que la famille l'invite aux obsèques. Elle profite alors de l'émotion de son interlocuteur et de son absence pour se livrer à de menus larcins.

Quelques jours plus tôt, elle s'était rendue chez **Raymond Carrère** pour lui annoncer la mort de son beau-frère habitant Jégun. L'homme était parti sans tarder et avait trouvé le prétendu défunt en parfaite santé. Comprenant qu'il avait été joué, il était rentré chez lui en tout hâte et avait découvert le vol... d'un mouchoir à bandes rouges !

Fidèle à sa tactique, **Marie Planée** s'était ensuite rendue chez dame Marie Dartier pour lui annoncer le décès de sa nièce, Marie Couget, habitant Vic et l'informer du jour et de l'heure des funérailles. Là, elle sera accusée du vol de... 50 centimes.

Vivement interrogée par le maire, la suspecte a avoué être dans la gêne et avoir recours à ces expédients pour vivre. Une fouille a permis de retrouver le mouchoir volé, aisément reconnaissable, mais a refusé de reconnaître le vol des 50 centimes. « *Jugeant que cette femme vagabonde porte la désolation dans les familles avec de fausses nouvelles et qu'elle se livre à des vols, le maire décide de la livrer à la justice* » conclut le compte-rendu municipal

### GUET APENS SUR LA ROUTE ROYALE

Nous sommes en 1849, le Gers est un département paisible mais certaines routes sont parfois le théâtre d'événements pour le moins pittoresques et dignes des plaines du Far West à la même époque.

Ainsi, 30 mars 1849, le sieur **Joseph Rivière**, boulanger à Vic, rentre chez lui à cheval après avoir passé la journée à Auch. Après une courte halte à Saint-Jean-Poutge pour se désaltérer, il enfourche sa monture vers 19 heures et emprunte la route royale nommée Route Nationale depuis la proclamation de la Seconde République. Trois ans plus tard, elle deviendra route impériale avant d'être remplacée plus tard par l'actuelle RN 124 entre Saint-Jean-Poutge et Vic.

La nuit est tombée, le cheval gravit au pas la côte de Dané quand soudain, trois hommes surgissent d'un fourré et lui barrent le chemin. Celui qui semble être le chef, pointe un fusil à deux coups vers la poitrine du voyageur et lui adresse un péremptoire *«tu n'iras pas plus loin ! Il faut que tu me paies la somme de 240 francs que tu me dois ou tu me signes une obligation»*. Et avant que le voyageur interloqué ait le temps de réagir. Il ajoute un vigoureux *« Sinon, je te brûle dans l'instant même ! »*. Peu rassuré, Rivière descend de cheval. Son agresseur confie son fusil à un complice et le saisit au collet. Le voyageur se débat, hurle *« à l'assassin ! »*, appelle à l'aide mais il fait nuit et l'endroit est désert. L'agresseur le bâillonne et le conduit de force dans la cuisine d'une auberge proche et réitère ses exigences que le courageux Rivière refuse d'accepter...

Le boulanger s'est-il échappé ? Ses agresseurs l'ont-ils libéré ? On l'ignore. Par contre, on sait qu'il est revenu le 2 avril, le maire, **Paul Carrère** pour porter plainte et raconter sa mésaventure. Il a même désigné deux de ses agresseurs qu'il a reconnus : **Dominique Boué et Jean Bordère**, ouvriers meuniers, au moulin de Saint-Jean-Poutge et domiciliés à l'hôtel de Mademoiselle Daubas.

Après l'avoir écouté son visiteur, le magistrat s'est appliqué à rédiger le traditionnel procès-verbal *« pour valoir ce que de droit »* mais le dénouement de ce curieux fait divers ne nous est pas parvenu.

### **Une femme agressée au Peyré**

Ce 7 juin 1853, le sieur **Carles**, un habitant du Peyré rentre chez lui pour dîner. Il a travaillé toute la matinée dans la vigne de son employeur, **Jean-Baptiste Sérís**, à proximité de la ferme du Baqué. Il a laissé sa brouette sur place car il compte repartir dans l'après-midi terminer son ouvrage. Au moment de repartir, un travail imprévu l'appelle ailleurs. Il demande alors à sa femme, **Jeanne Paché**, âgée de 60 ans, d'aller à la vigne récupérer sa brouette. Aux environs de deux heures, sa vaisselle faite, la femme se dirige vers la vigne. Elle est presque arrivée quand elle rencontre Jean-Baptiste Sérís, le patron de son mari. C'est un homme de 32 ans, de constitution robuste qui, sans raison apparente, racontera-t-elle plus tard, l'interpelle et lui assène sur le côté droit du visage, un violent coup de poing qui la jette sur le rebord du fossé.

Le visage en sang, **Jeanne Paché** se précipite vers la ferme du Baqué chez **François Commerville** un solide agriculteur de 42 ans à qui elle demande protection pour récupérer sa brouette car elle sait que son agresseur est toujours dans la vigne. Ils se rendent ensuite chez le maire, **Paul Carrère**, pour porter plainte.

L'accompagnateur n'a pas été témoin direct de l'agression mais il confirme l'heure et la blessure au visage que le maire peut constater de visu. Il dresse ensuite le traditionnel procès-verbal *« pour valoir ce que de droit »* qu'il signe seul car le témoin déclare *« ne savoir »*.

### **Première enquête à Perris.**

Au rang des peccadilles, on relève celle de **Jean-Marie Faguet**. Nous sommes le 10 décembre 1853, Jean Capuron, agriculteur au lieu-dit **Tarruquet** en Biran et propriétaire du moulin de cette commune, se rend à la Héouguère au domicile de **Paul Carrère**, le maire de Saint-Jean-Poutge. Il est accompagné de **Basile Lagarde**, 18 ans, l'un de ses domestiques. Il raconte que la veille au soir entre 7 et 8 heures, dans les écuries de sa propriété où logent ses domestiques, on a dérobé un bétet,

une ceinture rouge, une brosse et une bourse contenant 80 centimes, dans le coffre du jeune Basile Lagarde ainsi que la somme de 1,40 franc dans la poche d'un gilet d'un autre domestique.

Ils soupçonnent un jeune apprenti de 19 ans, **Jean-Marie Faget**, employé chez le sieur Cournet, carrier à Jégun. Comme le suspect habite à **Perris**, l'affaire concerne le maire de Saint-Jean-Poutge. Les plaignants déposent plainte et demandent que l'on perquisitionne au domicile du présumé coupable.

**Paul Carrère**, accompagné des déclarants et du sergent de ville, se rend à **Perris** et après une courte fouille, découvre, les objets volés et la bourse, dans le coffre du suspect. Sans pousser plus avant, le groupe revient à la mairie où le maire rédige le procès-verbal, et conclut par la formule habituelle un dossier qu'on imagine classé sans suite.

## Vol de blé au Bilan

L'affaire suivante est beaucoup plus compliquée. Nous sommes en 1855, à une époque où le pain est encore la base de la nourriture et le blé une denrée précieuse. Chaque agriculteur garde soigneusement sa provision dans un grenier fermé à clé. Courant septembre, et malgré ses précautions, Le propriétaire du Bilan **Arnaud Séailles**, constate que sa pile de blé a diminué de façon suspecte. L'homme mène une longue enquête. Habilement, il interroge l'un, questionne l'autre, et finalement recueille deux témoignages intéressants : celui de **Rosalie Meste**, la femme de l'aubergiste et celui de **Louis Martet**, 32 ans, employé du moulin. Ces témoignages l'amènent à soupçonner fortement, un nommé **Guillaume Deffez**, qui travaillait chez lui comme domestique au moment du vol et demeure maintenant à **L'Isle de Noé**.

Le 16 octobre 1855, dès 7 heures du matin<sup>1</sup>, **Arnaud Séailles**, accompagné de ses deux témoins, se présente chez le maire, **Paul Carrère**. Ce dernier enregistre la plainte et les témoignages qu'il note sur le registre municipal. Rosalie Meste, le premier témoin déclare : « **Guillaume Deffez** est venu à l'auberge fin septembre, déposer les  $\frac{3}{4}$  d'un hectolitre de blé. Il prétendait avoir acheté ce blé à un mendiant devant le Bilan. Il avait ensuite demandé à mon mari, Bernard Meste de faire transporter son blé jusqu'à L'Isle de Noé par le roulieur de Condom, Jean-Marie Maupou, quand ce dernier passerait pour se rendre à Mirande. A son retour, le roulieur, furieux, avait déclaré qu'on lui avait confié le transport de blé volé ! ».

Le second témoin, Louis Martet, âgé de 32 ans, oriente l'enquête vers le même suspect. Il raconte qu'à la même époque, ce même **Guillaume Deffez** était arrivé chez lui pendant la nuit pour lui demander, moyennant finance de transporter deux sacs de blé déposés au Bilan, sous un chêne<sup>2</sup>, à une centaine de mètres au midi du grenier d'**Arnaud Séailles**. Louis Martet avait refusé de partir en pleine nuit mais lui avait offert de lui rendre ce service bénévolement dès le lendemain matin. A l'aube, les deux protagonistes s'étaient retrouvés au lieu convenu. Mais, quelque peu méfiant, Louis Mertet avait voulu connaître l'origine des deux sacs avant de les charger sur son cheval. Sans se démonter, Guillaume Deffez avait fourni deux versions. Il avait d'abord expliqué que sa patronne lui avait ordonné de vendre ce blé pour se procurer de l'argent à l'insu de son mari. Mais devant l'incrédulité de son interlocuteur qui le savait fâché avec cette dame, l'homme, avait alors donné une seconde version encore plus compliquée. Ce n'était pas la femme du patron qui lui avait donné ce blé, mais sa sœur, **Catherine**, que l'on appelait « *La Préga Diou Maoura* » (la dévote). Pour lui rembourser une dette de 25 francs, la nommée Catherine lui avait confié la clé du grenier de son frère pour qu'il se serve lui-

---

<sup>1</sup> Il s'agissait alors de l'heure solaire.

<sup>2</sup> Il semble que ce chêne existe toujours en bordure de route près du Bilan

même. Et selon Louis Mertet, le dit Guillaume Deffez lui avait même proposé de prendre du blé en guise de paiement de ses frais de transport, Proposition vertueusement refusée !

Louis Martet, après avoir feint de croire cette seconde version, avait préféré porter le blé au moulin de son patron Lacoste au lieu de le livrer à l'endroit indiqué. Grâce à cette précaution, Arnaud Séailles avait pu récupérer son bien après l'enquête, quelques jours plus tard.

Après avoir rédigé un procès-verbal très détaillé de cette curieuse affaire « *pour valoir ce que de droit* », le maire avait transmis le dossier au juge.

### **Vol de tissu chez un tisserand à Magret Haut**

**Thomas Perrussan** vit avec sa mère dans le hameau de Magret haut en Biran où il exerce le métier de tisserand. L'homme, âgé de 27 ans, connaît son métier, il produit des tissus de qualité, les commandes abondent. Or, le matin du dimanche 22 avril 1855, il constate que pendant la nuit, on lui a dérobé, dans son atelier, une pièce de fil de lin commandée par **François Bedout**. Le tissu encore fixé sur le métier à tisser a même été découpé à l'aide d'un outil tranchant, du travail de professionnel.

Accompagné d'un voisin fermier à Lagrange, il se rend à **La Héouguère** chez le maire **Paul Carrère** pour déposer plainte. Il lui explique les raisons qui l'amènent chez lui alors que le vol a eu lieu en Biran

Il raconte qu'après la découverte du vol, il s'est livré à une petite enquête de proximité. Sur la terre humide du champ voisin de sa boutique, il a aperçu des traces de pas qui l'ont conduit directement, à **Perris**, en Saint-Jean-Poutge, au domicile de son client **François Bedout**, lui-même ancien tisserand mais reconverti dans l'agriculture.

Le plaignant détaille l'importance du vol : exactement 19 m et 65 cm de tissu et pour être plus précis 15 cannes, utilisant une ancienne unité encore usitée dans le métier.

Dans l'après-midi et bien que l'on soit dimanche, le maire, n'écouterant que son devoir, se rend à Perris pour perquisitionner au domicile du suspect accompagné de **Pierre Meste**, son vieux garde champêtre, 69 ans, réquisitionné pour l'occasion.

Arrivés chez le suspect, les deux hommes trouvent porte close. Ils s'apprêtent à repartir quand arrive l'épouse, la femme Bédout, qui rentre des vêpres. Informée de la situation, la dame ouvre sa porte. Les enquêteurs cherchent vainement le tissu volé mais une paire de chaussures boueuses attire leur attention. Ils se rendent sur le terrain et constatent que le dessin des semelles correspond parfaitement aux traces laissées par le voleur. Le maire-enquêteur saisit les pièces à conviction et sur le chemin du retour croise le suspect. Il l'informe des soupçons qui pèsent sur lui.

Après avoir pris contact avec son collègue de Biran, Paul Carrère consigne les faits dans le registre municipal « *pour servir à ce que de droit* » fait signer témoins et déclarants mais laisse le lecteur sur sa faim quant au dénouement de l'affaire.

### **Double agression près de la Molère.**

Si les routes étaient parfois peu sûres la nuit, il arrivait qu'elles ne le soient pas davantage dans la journée.

Ainsi, le dimanche 18 juin 1865, jour de la fête à Saint-Jean-Poutge, un curieux incident s'est produit sur la petite route entre le Bilan et La Molère comme le maire, Paul Carrère, l'a relaté dans le registre municipal. Ce jour-là, le temps printanier incite le jeune **Dominique Gélas**, 21 ans, à profiter du repos dominical pour aller à la fête de Saint-Jean-Poutge. Le repas terminé, il se fait beau, enfile son costume du dimanche, et quitte, à pieds, sa ferme de Lézian. A-t-il rendez-vous avec quelque belle du cru, l'histoire ne le dit pas mais

Le jeune homme monte jusqu'à la Houche, passe à Herrebouc et au bas de la descente, devant le Bilan où rencontre **Arnaud Séailles** qui sort de chez lui. L'homme est d'âge mûr, 58 ans, conseiller municipal à Saint-Jean-Poutge et il se rend lui aussi à la fête. Les deux hommes ne sont pas de la même génération mais ils se connaissent bien et tout en devisant, cheminent vers le village. Ils sont suivis à bonne distance par deux autres promeneurs, **Jean Pujos et Joseph Séailles**, deux Vicois qui se rendent eux aussi à la fête.

Il est « *cinq heures du soir* », ainsi que le précisera plus tard le compte-rendu du maire, soudain, à mi-chemin entre le Bilan et la Molère, ils croisent un jeune homme, dix-huit ans à peine : **Benjamin Daubas**, le propre fils du d'Auguste Daubas, riche propriétaire du **Condau** (gros domaine sur la commune de Jégun). Sans raison apparente, sans une parole, le jeune homme se précipite sur eux et d'un violent coup de poing, fait éclater le nez d'Arnaud Séailles et sur sa lancée bouscule **Dominique Gélas** et l'expédie dans le fossé. Et, avant les deux autres promeneurs aient eu le temps d'intervenir, l'agresseur revient vers sa première victime qui tentait de le calmer et le frappe à nouveau au visage, puis il s'éloigne rapidement. Les agressés, accompagnés des deux témoins se rendent aussitôt chez le maire, **Paul Carrère**, pour porter plainte. Les deux témoins confirment les faits et le magistrat établit un procès-verbal qu'il signe avec les victimes et un seul témoin, le second déclarant « ne savoir » mais ne précise pas les suites données à cette plainte.

### **Enquête au Peyré.**

Le maire connaissait bien son monde et quand il était sollicité, ses talents d'enquêteur étaient rarement pris en défaut. Ce fut pourtant le cas, le 5 août 1865. Ce jour-là, **Pierre Carles**, habitant du **Peyré** vint le trouver pour signaler un vol conséquent : « *une casserole en cuivre, 12 litres de haricots blancs et 120 litres de vin rouge. Le vol s'était produit, déclara-t-il, sans plus de précisions, entre le 24 juin et le 30 juillet* ». Prudemment, le plaignant n'accuse personne mais il suggère finement que, muni d'une fausse clé, le voleur aurait bien pu s'introduire chez son voisin, **Jean - Baptiste Sérís** et pénétrer chez lui par un trou très ancien dans le mur mitoyen.

Arrivé sur les lieux, le maire perquisitionne dans le logis de ce voisin et y découvre très vite la casserole de cuivre. **Jean-Baptiste Sérís** nie énergiquement être l'auteur du vol et prétend que la casserole lui a été tout simplement prêtée par **Pierre Carles**, ce que conteste vivement ce dernier. Le suspect prétend alors que la fameuse casserole lui a été vendue en même temps que d'autres objets. Nouvelle dénégation du plaignant. Quant au reste du butin, on n'en trouve nulle trace. Le vol date de plus d'un mois, il est probable que les denrées alimentaires aient été consommées ou vendues. Devant la complexité de l'affaire et l'absence de preuves, le maire préfère sagement transmettre le dossier au Procureur.

### **A PLEHAUT : QUERELLE DE VOISINAGE**

A Pléhaut comme ailleurs, il arrivait que les relations de voisinage soient parfois orageuses. Les rapports le docteur **Jules Lasserre** et son voisin **Joseph Mothe** en sont un bel exemple. Entre les deux hommes, tout était prétexte à disputes et chamailleries. Ainsi, 29 avril 1872, Jules Lasserre s'était aperçu que son voisin avait entassé du bois et des matériaux inflammables, dans une cabane couverte de chaume, adossée à sa maison. Redoutant un incendie et s'appuyant sur un arrêté préfectoral de 1859, **Lasserre**, avait demandé à son voisin de faire disparaître la cause du danger. Mothe avait naturellement refusé d'obtempérer et le ton était rapidement monté entre les deux hommes. Lasserre avait déposé plainte auprès du nouveau maire, **Dominique- Luper Carrère**, fils du précédent qui avait donné gain de cause au plaignant et adressé un procès-verbal à l'irascible Mothe. Le calme était revenu pour un temps entre les deux adversaires.

Après quatre années de calme relatif, Mothe avait repris ses constructions et élevé, sans autorisation, une dépendance adossée au mur de son voisin Lasserre. Ce dernier, devenu entre-temps adjoint au maire, avait aussitôt réagi. Nouvelle protestation, nouvelle

dispute. Le ton monte. **Joseph Mothe** traite son voisin de *canaille et d'assassin* !». Si « *canaille* » peut encore passer, être traité « *d'assassin* » est autrement grave pour un médecin. Jules Lasserre, se doit de réagir d'autant plus que la dispute a eu deux témoins : le menuisier Jean-Marie Bordes et Perrussan, son propre domestique. S'appuyant sur le témoignage de deux hommes, le docteur porte plainte et réclame 1000 francs de dommages et intérêts.

### **A Guillouté : la misère et la faim**

A côté de ces vols guidés par la cupidité, figurent aussi des larcins causés plutôt par la misère comme celui qui s'est déroulé le 6 janvier 1874 dans le hameau de Guillouté. Ce jour-là, comme tous les matins, **Jeanne Moulié** sort s'occuper de sa volaille. Elle jette à la volée le grain sur la terre gelée et comme à son habitude compte ses poules. Surprise ! Il en manque une. Elle recompte, recompte encore. Pas de doute, il en manque bien une. « *Encore le renard* » pense-telle. Elle fait tour du poulailler, tout est en ordre, aucun trou dans le grillage et le portillon est bien fermé. Aucun doute, c'est un voleur à deux pattes qui s'est introduit de nuit dans le poulailler.

Aussitôt, elle se rend à la Héouguère, chez le maire, **Dominique-Luper Carrère**, déclarer le vol. Malgré le froid, ce dernier n'hésite pas, il attelle son cheval, prend au passage, **Pierre Delas**, son appariteur et se transporte sur les lieux. Quand il arrive, il est presque midi. Il examine les lieux et très vite, ses soupçons se portent sur Frise, une voisine, pauvre veuve de 84 ans. Derrière la maison, les enquêteurs ne tardent pas à découvrir un tas plumes. Ils font irruption dans la cuisine et surprennent la malheureuse femme qui tente maladroitement de dissimuler sous ses jupons, les morceaux de poule dont elle comptait bien améliorer son maigre ordinaire. Elle ne peut nier l'évidence et avoue son « crime » ! En présence des témoins, le maire dresse, consciencieusement, le traditionnel procès-verbal.

Guy Miquel

## **LES MARCHEURS GASCONS**



Le 4 novembre 2018 "les marcheurs gascons" ont choisi la commune pour une randonnée sportivo-éducative.

Un bel effectif de marcheurs venus de fort loin pour certains s'était donné rendez-vous sur le parking de Pléhaut. Ils ont profité d'un bel après-midi pour effectuer un circuit qui frisait le myriamètre sur les chemins de la commune avec une petite échappée sur les hauteurs de Vic-Fezensac pour jouir d'une vue imprenable sur les Pyrénées.

Quelques commentaires sur l'histoire de Pléhaut : son château, son église, ses routes, sa forge, sa ancienne ligne de chemin de fer ont agrémenté le parcours, complétés par quelques détails sur le hameau de Terre Blanche et les deux Pimbat.

## ASSOCIATION MARMAILLE

L'association Marmaille est une association de parents d'élèves. Elle a pour but de créer une dynamique d'action en milieu rural en faveur des enfants résidant dans les villages de Saint-Jean -Poutge, de Le Brouilh Monbert et de Biran.

Concrètement, grâce à nos recettes (celles des différentes manifestations et celle d'une subvention), nous aidons financièrement les 3 écoles à payer des déplacements en bus pour diverses sorties, à payer des entrées pour les sorties et financer une partie des voyages scolaires des écoles du Brouilh et de Biran (Classe préhistoire année 2015, séjour au ski en 2016, classe de mer l'an dernier) et de Saint-Jean-Poutge (voyage à Biarritz l'an dernier).

L'association Marmaille est un groupe convivial, ouvert à toutes les bonnes volontés et toutes les idées.

Lors de l'année scolaire 2017-2018, nous avons organisé le loto des écoles à Saint-Jean-Poutge, nous avons tenu un stand au marché de Noël de Biran, nous avons collaboré avec les enseignants à l'organisation d'un carnaval sur le thème du printemps à Biran et enfin nous avons organisé un tournoi de football spécial coupe du monde lors de la fête de l'école. Le spectacle avait pour thème l'eau. Il s'est déroulé à Biran et a été suivi d'un repas de clôture.



## **Club de Pétanque « FANYE »**

### **Club de pétanque 'FANYE'**

L'assemblée générale de l'association 'FANYE' s'est tenue le 25 août 2018 en présence de tout le bureau ainsi qu'une grande partie des licenciés, adhérents, et nouveaux licenciés. Mr le Maire étant excusé.

Cette assemblée a permis de délibérer sur plusieurs sujets afin d'apporter des améliorations pour la saison 2019.

Au 31 décembre 2018 le club compte 37 licenciés, (27 masculins, 10 féminines) 11 adhérents ; pour la saison 2019 des départs sont prévus mais l'arrivée de nouvelles recrues compenseront largement ces départs surtout sur le plan associatif.

Nous avons pu constater que le club a été représenté dans tous les championnats du Gers et divers concours; à noter qu'une équipe senior monte en 3ème division. Cette année une équipe féminine a disputé le championnat et pour une première félicitations à elles.

Pour l'année 2019 le club participera une nouvelle fois aux différentes compétitions suivantes :

- Éliminatoires secteur Armagnac, tête à tête, doublettes, triplettes.
- Championnat du Gers doublettes, triplettes, doublettes mixtes, triplettes mixtes, doublettes féminines, triplettes féminines, doublettes promotions, doublettes et triplettes vétérans.
- Championnat des clubs vétérans
- Championnat des clubs seniors
- Coupe du Gers, du président, du comité

Le club organisera ses 5 concours :

- 2 concours doublettes hommes 55 ans + et femmes 50 ans +
- 1 concours triplettes
- 1 concours doublettes (challenge Florian Martinez)
- 1 concours doublette promotion

Fin mai 2019, chaque vendredi à 21 heures débutera le concours à la mêlée avec une participation de 1 euro puis tous les 15 jours une grillade sera servie. Ce tournoi se terminera fin Août, sera suivi des remises de prix et d'un repas de clôture. Ce concours est ouvert à tous les gens du village ils seront les bienvenus.

En février 2019 se tiendra la journée « couscous » afin de reprendre les traditions, la date reste à fixer.

Je tiens à remercier une nouvelle fois tous nos anciens, les bénévoles, et tous les licenciés et adhérents.

« une grande pensée à Marie Lou Massaroto »

Merci au secrétariat de la mairie, au conseil municipal, à Laurent pour sa disponibilité et à Monsieur le maire

Le club « FANYE » vous présente ses meilleurs vœux de santé et de bonheur pour 2019

Le Président : Mr LORT GILLES

# Le St Jean Tennis Club

*Chers amis, Chers adhérents*

Avec une vingtaine d'adhérents pour cette année 2018, l'activité du Tennis Club s'est maintenue sensiblement au même niveau que l'année précédente. Il serait souhaitable que ce nombre augmente pour permettre d'envisager une plus grande animation.

Néanmoins les recettes ont été suffisantes pour couvrir les dépenses de fonctionnement et il faut donc espérer, comme on vient de le dire, que la nouvelle saison qui s'annonce verra regrossir le nombre de nos adhérents.

A noter également que l'entretien du terrain assuré par la commune s'avère particulièrement efficace et mérite nos remerciements.

Le bureau élu en 2018 a été reconduit pour l'année 2019. Il a décidé notamment de conserver pour la saison prochaine les tarifs actuels des adhésions annuelles, à savoir :

- Adulte individuel : 20€
- Adultes couple : 35€
- Jeune (<18ans) : 10€
- Enfant (<13ans) : 5€
- Cotisation de passage : 2,50€ par personne pour 1 heure de jeu

Les cotisations de membre pour l'année 2019 seront disponibles dès le premier Janvier prochain.

Nos vœux les plus sincères à toutes et à tous pour cette nouvelle année.

Le Président : Louis BOUVET

## Club du 3<sup>ème</sup> Age « Les Genêts »

Le club du 3<sup>ème</sup> âge a tenu son Assemblée Générale le dimanche 02 décembre 2018 dans la maison des associations « Les Genêts », sous la Présidence de Michèle PIANEGONDA. La journée s'est achevée, dans une ambiance chaleureuse, autour d'une table, à l'Auberge du Cousteau à ST LARY. Le nombre d'adhérents demeure inchangé à 60 par rapport à celui de l'année dernière.

Un moment de recueillement pour Renée BONNET et Marie-Louise MASSAROTO qui nous ont quittés respectivement les 24 janvier et 18 juin.

Une pensée, également, pour les membres qui ne peuvent pas être présents pour raisons de santé.

Cette année, seulement un voyage sur 2 jours a pu être organisé. Trente voyageurs ont ainsi pris la direction d'Albi, Rodez, Castres (Pays de Toulouse Lautrec). Le beau temps a été de la partie et les cœurs étaient pleins de joie et de gaieté.

Les deux autres sorties (1 et 4 jours de durées) ont dû être annulées en raison d'un manque de participants.

Au fil de l'année les rencontres sont planifiées, à la salle des Associations, les jeudis après-midis des semaines paires pour diverses activités (belote, scrabble, ...). Un pot, souvent occasion de fêter un anniversaire, clôture ces moments de convivialité.



Le club et ses membres remercient Monsieur le Maire et tout son Conseil Municipal pour l'attribution de la subvention annuelle qui est accordées.

Amies, Amis de St-Jean-Poutge, Amis des communes voisines, même si vous n'avez pas l'âge, venez nous rejoindre, vous serez les bienvenus. L'important est d'avoir le cœur et le plaisir de se retrouver !

**Bonne et Heureuse année 2019 et Bonne Santé à TOUTES et à TOUS**

Anciens Combattants :

Cette année 2018 nous a permis de fêter dans une grande fraternité, toutes générations de français rassemblées autour de nos monuments aux morts, le centenaire de la première guerre mondiale. Cette journée du 11 novembre a prouvé l'attachement du peuple toutes communautés confondues aux valeurs de la république et à la célébration de nos poilus et plus généralement de toutes les victimes de toutes les guerres ou batailles qu'ont ou que livrent nos soldats pour les intérêts de la France partout dans le monde.

Hélas au mois de novembre nous avons assisté à des scènes immondes, outrageantes et impardonnables de jeunes manifestants sous couvert de gilets jaunes détruire les symboles de notre patrie : l'arc de triomphe et surtout la tombe du soldat inconnu. Nous demandons la plus grande fermeté de la justice contre ces individus qui ne méritent pas la nationalité dont ils jouissent pour bénéficier de leur liberté et de leurs droits en oubliant totalement leurs devoirs. En cette fin d'année et à l'orée de la prochaine nous espérons le bureau des Anciens Combattants et moi-même ne plus vivre cette situation.

Nous adressons tous nos meilleurs vœux à tous les habitants de la commune, à tous nos camarades frères d'armes loin de chez eux, loin de leurs familles et nous vous souhaitons les meilleurs fêtes de fin d'année.

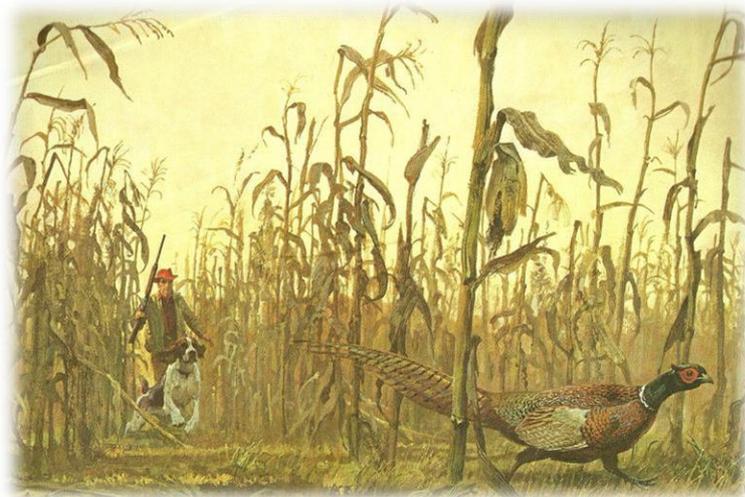
Le bureau (par ordre alphabétique) : Abadie Adrien, Brunet Jean, Cubel Bernard, Faget Jacques, Levallois Claude et Sergent Bernard

### **Journée Défense et Citoyenneté**

Je retrouve toutes les informations sur MAJDC.FR

- Informations sur la Défense et Citoyenneté
- Découverte de site et de matériel lié à la sécurité nationale
- Découverte des métiers de l'armée





Nous voilà au terme de l'année 2018 et nous avons une petite pensée pour Maurice et René qui nous ont quittés cette année.

Par ailleurs, je profite de ce bulletin pour remercier tous les chasseurs ainsi que l'équipe de celles et ceux qui permettent la vie et la distribution de ce bulletin et surtout de faire passer notre message d'amitié et de vœux d'année en année.

Je veux remercier tous les propriétaires terriens et les bénévoles qui m'aident pour la continuité de cette association qui sans eux ne pourrait exister et le dévouement de chacun et chacune.

Je souhaite que nous puissions repartir dans cette nouvelle année dans l'entente, l'amitié et la convivialité entre tous.

Au nom de tous les chasseurs, nous vous souhaitons à toutes et tous ainsi que famille et amis une bonne et heureuse année 2019 dans la joie et la prospérité pour tous les habitants de ST JEAN POUTGE.

Le président : Jean Pierre DARNAUD

## *Comité des Fêtes de Saint-Jean-Poutge*

L'ensemble du Comité des Fêtes vous souhaite une bonne et heureuse année 2019.

Une année s'est écoulée. Grâce à vous, le Comité a pu redémarrer, merci de nous avoir soutenu ceci nous encourage pour nos prochaines manifestations à faire toujours dans l'esprit de bonne humeur et convivialité.

C'est avec plaisir que nous accueillerons d'autres membres qui souhaitent s'impliquer dans la vie de notre village.

A ce sujet, **une Assemblée Générale se déroulera le 18 Janvier à 20 h 30 à la Salle des Associations.**

Je tiens à remercier la municipalité pour nous avoir attribué une subvention toujours la bienvenue.

Nos prochaines manifestations seront :

- l'incontournable randonnée (19 Mai 2019)
- la fête locale (21, 22 et 23 Juin 2019)

Bonnes fêtes et tous nos meilleurs voeux.

Le Comité des Fêtes



**Fête Locale 2018**



## Randonnée du 6 Mai 2018



Aligot du 19 Novembre

